

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 06 avril 2016

Présents : MC BAPTISTE, C. CHEVALIER, A. DUBOIS, M.GOUEFFON, F.JOUANET (Arrivée à 20h55 après le vote de l'affectation des résultats), JM LAROCHE, Guy LELAY, S. MABILON, D. MOUSSET, M.MUSSIER, D.PAQUERIAUD, J.PERICHON, M.SIMON, B.TRONCIN, D.VIZIER

Absents : Florence JOUANET (procuration à Michel SIMON)

Secrétaire de séance : Arnaud DUBOIS

Approbation du compte-rendu du conseil du 11 février 2016 :

Guy Lelay demande que soit précisé que le Maire souhaite baisser son indemnité de 43% à 40% de l'indice brut 1015.

Grève aux écoles : Jérôme Périchon précise qu'il y a eu un manque de communication et que le corps enseignant n'a pas sensibilisé assez les parents pour la manifestation contre la fermeture de classe et non les parents qui ne se sont pas mobilisés.

Ordre du jour :

↳ Approbation compte de gestion du receveur :

* *Commune*

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

* *Local commercial*

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

↳ Vote compte administratif :

* *Commune*

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

* *Local commercial*

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

↳ Affectation des résultats :

* *Commune*

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

* *Local commercial*

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Florence JOUANET à 20h55

↳ Vote du taux des taxes :

Il est proposé une augmentation des taxes :

Taxe habitation	passé de 12,33 à 12,57
Taxe foncière propriétés bâties	passé de 15,18 à 15,48
Taxe foncière propriétés non bâties	passé de 33,49 à 34,15

Guy Lelay est contre l'augmentation du taux des taxes. En effet, les taxes sont déjà en augmentation du fait de la revalorisation de 1% des bases locatives par le parlement (taux supérieur à l'inflation) et d'autre part les salaires et le montant des retraites sont stables. Jean Michel Laroche est surpris de la confusion qui peut être faite entre l'augmentation des bases et les taux votés par la commune. Il lui précise qu'il devrait se souvenir que durant la période où il était adjoint aux finances, compte-tenu de l'inflation de l'époque, si on fait cette confusion, c'est la période durant laquelle, les différentes taxes ont le plus augmentées bien qu'il n'y ait pas eu d'augmentation des taux. Pour Guy Lelay, il est anormal de compenser la diminution des dotations de l'état par l'augmentation du taux des taxes. Même si les taux sont légèrement inférieurs aux communes de même importance, il y a lieu de prendre en compte que la commune de Bessay perçoit une attribution de compensation (ex taxe professionnelle) supérieure à 400 000€, cette dernière étant supérieure à celle perçue par ces communes. Didier Paqueriaud lui répond que la commune a eu 55 000€ de dotations en moins sur 3 ans et qu'il faut tenir compte aussi entre autre la gratuité des TAPS, le prix du repas à 1.90€ à la cantine (les autres frais étant pris en charge par le budget communal, le prix de revient effectif étant situé entre 4€50 et 5€ précise Jean Michel Laroche), les avantages des associations (mise à disposition de la salle polyvalente, maisons des associations, photocopies gratuites...). Jean Michel Laroche rajoute que la dotation dont parle Guy Lelay est même de 467 000€ mais que la comparaison avec les communes de même importance ne veut pas dire grand-chose tant que l'on n'a pas vu la construction du budget (DGF, habitants, niveau des dépenses de fonctionnement notamment des charges de personnel, politique à l'égard des familles). Concernant l'évolution des salaires et retraites l'évolution des bases à assiette foncière de 1% prend en compte l'évolution du coût de la vie dont justement font partie les salaires et les retraites et d'une règle concernant certaines catégories (employés des collectivités territoriales). On ne peut faire une règle générale.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

↳ Vote budget primitif:

* *Commune*

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

Guy Lelay précise que la baisse des dépenses de fonctionnement n'est pas significative et qu'il serait nécessaire d'en étudier chaque poste. Jean Michel Laroche précise que pour lui, compte tenu de l'importance dans le budget (près de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement) les efforts doivent porter sur l'analyse des dépenses de personnel. Guy Lelay fait remarquer que l'investissement est au plus bas et que l'endettement est au-dessus des communes de même importance. Il se demande s'il est opportun de lancer une deuxième étude d'aménagement du bourg puisque les travaux ne pourront pas être financés au cours des deux ou trois années à venir. Danièle Mousset lui répond qu'il est au contraire important de faire une étude globale permettant de garantir une certaine cohérence d'aménagement en prévoyant par la suite plusieurs tranches de travaux. Guy Lelay demande pourquoi il n'a pas été fait recours à l'emprunt depuis trois ans. Il s'étonne que les documents budgétaires officiels ne soient pas remis aux conseillers municipaux pour l'examen des comptes. Ils auraient permis de connaître le coût total de chaque programme d'investissement.

Solange a assisté à l'assemblée générale du SICALA qui est inquiet pour son devenir. Le CMJ prévoit une exposition au centre socio culturel sur l'école d'autrefois le 10 mai.

Martine Goueffon fait le compte-rendu de la remise des prix des maisons fleuries où Ludovic Desfarges a fait une présentation sur les différentes techniques alternatives d'entretien. Elle fait le point sur le recensement qui a été laborieux en raison de difficultés à joindre les habitants. Bessay compte 1334 habitants sans comptabiliser les étudiants et les résidents en maison de retraite.

Dominique Vizier fait part du repas de Pâques de la cantine qui a eu lieu le vendredi 25 mars. Guy Lelay a constaté que la pelouse a été ressemée face aux écoles. Le Maire lui répond qu'elle n'était pas en bon état et que suite à l'installation de l'arrosage automatique, il était préférable de la remettre en état avant de l'arroser, l'entreprise Lantana ayant fait un geste commercial important.

Danièle Mousset a assisté avec Jean Michel Laroche à l'assemblée générale de la Sologne à Gannay sur Loire.

Florence Jouanet se félicite de la réouverture du magasin « Panier sympa ».

Céline Chevalier n'a pas pu joindre Agricentre qui avait fait le bulletin municipal l'année dernière. Il faudra trouver quelqu'un d'autre cette année.

Jean Michel Laroche donne le compte-rendu du vote du budget de la communauté d'agglomération de Moulins. Il indique que le bureau propose la reconduction des taux de 28.33% pour la taxe foncière d'entreprise, 1.54% pour le foncier bâti agricole et 11.08% pour la taxe d'habitation qui sont stables depuis 2010. Les discussions actuelles concernent la poursuite ou non de l'extension de la salle de la raquette mais aussi des travaux dans les locaux de moulins communauté (coût et contenu) et du transfert anticipé de la propriété de ces locaux. Il a assisté à l'assemblée générale du Sictom. La taxe d'ordures ménagères augmente de 5% et passe à 8.60%.

Michel Simon lit un courrier de l'association « Bien vivre à Bessay ». Une réponse sera faite sur chaque sujet évoqué.

La séance est levée à 22h41.